



COMPTE-RENDU DE MANDAT

Comité Technique

Réunion du jeudi 3 juillet 2014

Ce qu'il faut retenir :

- Mise en place de la direction du numérique (DN)
- Une scolarité administrative commune à Pau pour la rentrée 2015
- Un nouveau pas vers l'individualisation des rémunérations

1. Création d'une direction numérique

Ce dossier a été présenté la veille en réunion du CHSCT.

Dans un document de 5 pages, la direction présente le projet d'une nouvelle direction du numérique (DN) qui serait mise en place pour le 1er septembre 2014, et une nouvelle gouvernance avec une commission du numérique (CN) et 5 commissions thématiques associant des représentants des usagers, des métiers, de la DN et de la CN.

Pour la DN, il s'agit dans un premier temps de regrouper l'ensemble des activités des services liés au numérique : le CRI, le CRATICE et la partie SI de la DPSI, soit un total de 36 personnes, sous une même direction, organisée en 6 pôles :

- Pôle ARTICE : accompagnement et ressources TICE
- Pôle application scientifiques
- Pôle SI : système d'information
- Pôle proximité
- Pôle application
- Pôle infrastructures

Suite à notre interrogation, notamment pour le CRATICE où les personnels craignent de perdre certaines missions relatives à la pédagogie liée au numérique, la direction garanti que chaque service gardera ses missions actuelles. C'est bien noté, mais on peut s'interroger sur la liaison avec le futur service universitaire de pédagogie (SUP). De plus, la direction affirme que les services garderont leurs moyens, y compris financiers.

Pour les personnels, la direction déclare que les règles actuelles de rémunération seront maintenues car il n'est pas question que cette réorganisation conduise à des baisses de rémunération, mais elle ne veut pas s'engager vers une égalité de traitement pour tous les responsables des pôles au prétexte que tous les pôles n'ont pas le même poids !! Idem pour la PFI où les règles actuelles demeurent tout en disant que l'on ne connaît pas son avenir dans le cadre de l'IFSE.

Dans un second temps, il s'agirait d'intégrer les ressources associées existantes dans les composantes pour permettre une cohérence d'ensemble des activités liées au numérique dans l'établissement. D'après la direction cela ne conduirait pas nécessairement à une intégration physique des personnels mais à une quotité de travail dédiée à la DN.

Vote : 2 pour (CGT) et 5 abstentions (FSU et UNSA)

2. Information sur la réorganisation des services de scolarité

Ce dossier a été présenté la veille en réunion du CHSCT.

Le VP CA présente oralement le projet qui avait pour objectif de réfléchir à l'opportunité de mutualiser les moyens pour les tâches de scolarité éclatées au sein de diverses composantes et services de la présidence. Cela pour gagner des économies d'échelle en personnels qui pourraient renforcer ou développer d'autres activités voire permettre la création de nouvelles activités.

Un groupe de travail lancé depuis décembre 2013 a rencontré toutes les composantes et tous les services concernés, ainsi que les personnels. Un état des lieux précis a été réalisé avec le ressenti des agents et un tableau des fonctions avec quotités dédiées validé par les services concernés.

Pour la côte basque, il n'est pas opportun d'aller vers un guichet unique avec deux sites et de nombreuses composantes avec leurs spécificités très marquées.

Pour Pau, il est intéressant et réalisable d'envisager un guichet unique pour les 3 UFR et l'ENSGTI pour la scolarité administrative, les scolarités pédagogiques restant dans leurs configurations actuelles. L'IUT et l'IAE gardent leurs systèmes existant.

Un tel service central de scolarité administrative sur Pau regrouperait :

- L'accueil, l'information et la vie de l'étudiant avec une ouverture sur les services publics externes (préfecture, CAF, Transports, ...)
- L'inscription administrative (physique et web) y compris pour les étudiants étrangers.
- Les inscriptions aux stages.
- Les inscriptions au DIVA.
- Les inscriptions aux ED (à voir)
- La délivrance des diplômes et les archives.
- Le stock des formulaires.
- La gestion des documents administratifs y compris Aquipass.
- La cellule APOGEE (modélisation et paramétrage) qui deviendra SCOLARIX d'ici là.

Tout ceci représente aujourd'hui un volume théorique d'environ 21 ETP. Le projet de l'UPPA est une nouvelle organisation pour environ 12 ETP soit un gain d'une dizaine de postes qui pourraient répondre aux besoins exprimés dans l'établissement en termes de pédagogie, de recherche ou d'accueil et accompagnement des étudiants.

La direction doit revenir vers les composantes, services et personnels concernés pour organiser la mise en place de cette nouvelle scolarité centrale sur Pau pour la rentrée 2015, elle devra donc être opérationnelle dès avril 2015. Tout ceci avec une nouvelle direction, des changements d'affectation et des changements dans le contenu du travail.

Cette scolarité serait installée dans le bâtiment actuellement occupé par la BU Sciences qui deviendrait un bâtiment dédié à la vie étudiante avec l'installation du SUMPPS, du SCUIO-IP, de la scolarité centrale, de locaux pour les associations étudiantes, d'une cafeteria, ... en plus de la DEVE et la DRI déjà sur place.

La section sciences du SCD devrait rejoindre le bâtiment du SCD après son réaménagement, mais cela dépend de l'obtention des fonds dans le cadre du CPER. A noter que bien que des fonds aient été demandés pour un nouvel aménagement, les élus, tant du CT que du CHSCT, ne connaissent pas le contenu de ce projet pourtant chiffré !? Et à priori, cet aménagement serait sans extension du bâtiment.

La CGT a exprimé son étonnement sur un gain de près de 50% des emplois avec la nouvelle organisation en pointant qu'elle n'avait aucun élément concret pour se faire une opinion. La direction précise qu'il n'y a aucune intention de rétention d'information mais qu'il est encore trop tôt pour aller dans le détail. Le CT sera consulté de manière précise sur l'organisation, la définition des postes de travail, les affectations, ...

La CGT a demandé que ce projet donne lieu à une information générale de la communauté.

Avec les autres syndicats, la CGT est intervenue pour que tous les personnels concernés soient associés au projet afin de lever les risques anxiogènes liés à ce changement. Qu'il s'agisse des scolarités (administratives et pédagogiques) ou des services impliqués comme la BU, la DEVE ou la cellule Apogée.

La question a été posée du devenir de la DEVE qui se retrouverait avec peu de moyens. Pour la direction, cela ne change rien pour l'instant même s'il faudra peut-être revoir son positionnement par la suite et pourquoi pas son intégration dans la scolarité centrale.

Les deux points suivants revenaient devant le CT car il avait reçu un avis défavorable unanime lors de la réunion du 23 juin.

En préambule, la CGT a dénoncé la méthode qui consiste à consulter le CT sans que les élus n'aient reçu les nouvelles propositions par écrit comme prévu dans le règlement intérieur du CT (cf. réglementation). Pour le DGS, il était implicite qu'il n'y avait pas de nouvelles propositions en l'absence de nouveau document mais il a convenu qu'il faudra à l'avenir être plus explicite.

3. Mise en place d'une éventuelle possibilité de complément indemnitaire exceptionnel pour les personnels BIATSS titulaires dans le cas d'absence de personnels non remplacés

Rappel de notre compte-rendu précédent : la CGT est contre car le problème est celui du remplacement des personnes absentes et de la surcharge de travail. Un tel système peut même entraîner des effets pervers du type : "t'as beaucoup de boulot car le ou la collègue est absent-e, oui mais tu as des primes en compensation". Et quel contrôle sur l'octroi des primes ?

Vote : contre à l'unanimité

4. Mise en place d'un dispositif d'intéressement sur contrats et conventions de recherche en application de l'article L.952-2 du code de l'éducation

Rappel de notre compte-rendu précédent : La CGT n'y est pas favorable pour plusieurs raisons :

- *c'est l'introduction d'une rémunération différenciée entre personnels de l'université, entre labos, et qui plus est différenciée non pas sur la valeur du travail fourni mais sur la valeur marchande d'un contrat de recherche.*
- *plafond bien trop élevé pour que ce ne soit qu'une carotte et prime cumulable avec les autres primes alors qu'avait été déterminées des règles de non-cumul en CA.*
- *se défend de toute attaque personnelle mais ne peut manquer de relever et de s'interroger sur le pourquoi et le montant de la prime sur contrats de recherche perçue par le DGS (et l'agent comptable)*

Vote : contre unanimement